



### DESCRIPTION

HOMIN PROPOSE UN SERVICE QUI ALLIE LA PROTECTION, LA SECURITE ET LA FLEXIBILITE, TOUT EN PROTEGEANT LA MAISON ET LES BIENS MOBILIERS, AVEC PLUS D'OPTIONS TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE DE LA POLICE.

**BASE:** L'OPTION QUI ASSURE UNIQUEMENT L'INDISPENSABLE. AVEC UNE FRANCHISE FIXE DE 150 €, ELLE PERMET DE PROTEGER LE BIEN IMMOBILIER ET SON CONTENU, ET COUVRE LES INCENDIES, LES DEGATS DES EAUX ET LA RESPONSABILITE CIVILE. ELLE PEUT EGALEMENT INCLURE DES COUVERTURES SUPPLEMENTAIRES TELLES QUE LES DOMMAGES ELECTRIQUES ET LES PHENOMENES SISMIQUES.

**REGULIER:** LA PROTECTION LA MIEUX ADAPTEE A UN PRIX COMPETITIF. ELLE PERMET DE SELECTIONNER L'UNE DES TROIS FRANCHISES DISPONIBLES (0 €, 150 € ET 500 €) ET COUVRE L'ASSISTANCE EN MAISON DE RETRAITE. ELLE ADAPTE LE NIVEAU DE PROTECTION EN PERMETTANT D'INCLURE DES SERVICES D'ASSISTANCE NOVATEURS, TELS QUE L'ASSISTANCE INFORMATIQUE, ÉLECTRIQUE ET SENIOR.

**PREMIUM:** ELLE PERMET DE SELECTIONNER TROIS NIVEAUX DE FRANCHISE ET D'INCLURE DES GARANTIES ESSENTIELLES A UNE PROTECTION PREMIUM, TELLES QUE LE VOL, LA RESPONSABILITE CIVILE, LES PHENOMENES SISMIQUES, LES DOMMAGES ÉLECTRIQUES, LES DOMMAGES ACCIDENTELS, EXTENSION DE GARANTIE DES APPAREILS ÉLECTROMENAGERS, ENTRE AUTRES. ELLE PERMET EGALEMENT D'INCLURE DES GARANTIES TELLES QUE LA RESPONSABILITE CIVILE PISCINES, LES DOMMAGES SUR MURS ET MURETS ET LES DOMMAGES DE JARDINS.



### AVANTAGES



■ OFFRE DIFFERENCIEE POUR LES PROPRIETAIRES, LOCATAIRES ET BAILLEURS, PROPOSANT UNE LIBERTE DE CHOIX ET ADAPTEE AUX BESOINS REELS DES CLIENTS:

- 3 NIVEAUX DE PROTECTION (BASE, REGULIER, PREMIUM);
- 3 OPTIONS DE FRANCHISE (0 €, 150 €, 500 €);
- SERVICES D'ASSISTANCE NOVATEURS;
- GARANTIE DE DOMMAGES ACCIDENTELS AVEC L'OPTION PREMIUM;
- PLUS GRANDE FACILITE DE LA PRESTATION DE SERVICE APRES-VENTE (SINISTRES);
- MISE A JOUR AUTOMATIQUE DU CAPITAL ASSURE (TOUS LES ANS);
- CALCUL AUTOMATIQUE DU MONTANT DU BIEN IMMOBILIER A ASSURER.

■ URGENCE DOMESTIQUE:

- NOUS PROPOSONS DES SOLUTIONS POUR LES URGENCES TELLES QU'UNE PANNE DE CHAUFFE-EAU OU DE CHAUDIERE, UNE TUYAUTERIE ET DES CONDUITS INTERIEURS, OU MEME UN ROBINET QUI FUIT.

■ ASSISTANCE ÉLECTRIQUE:

- EN CAS DE PANNE DU RESEAU ELECTRIQUE DE VOTRE MAISON, NOUS ORGANISONS ET PRENONS EN CHARGE LES COUTS LIES A LA REPARATION, Y COMPRIS LE DEPLACEMENT D'UN TECHNICIEN, LA MAIN-D'ŒUVRE ET LES PIECES DE RECHANGE.

■ ASSISTANCE INFORMATIQUE:

- NOUS ASSURONS UN SERVICE D'ASSISTANCE TELEPHONIQUE QUI VOUS AIDERA A INSTALLER, A CONFIGURER ET A TELECHARGER UN LOGICIEL, AVEC UN TECHNICIEN A DOMICILE POUR VOUS AIDER ET REPARER VOTRE EQUIPEMENT, SI NECESSAIRE.

■ ASSISTANCE SENIOR:

- VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR REMPLIR VOTRE DECLARATION D'IMPOT OU POUR RECEVOIR VOS COURSES CHEZ VOUS ?
- NOUS METTONS AUSSI A VOTRE DISPOSITION UN SERVICE DE TRANSPORT POUR VOS VISITES MEDICALES JUSQU'A 50 KM DE VOTRE RESIDENCE.



### GARANTIES

GARANTIES	BASE	REGULAR	PREMIUM
■ INCENDIE TEMPÊTES	CAPITAL ASSURÉ/BIEN IMMOBILIER, BIEN MOBILIER – SANS FRANCHISE		
■ TEMPESTADES	CAPITAL ASSURÉ/BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER – FRANCHISE 150€	CAPITAL ASSURÉ/BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER – FRANCHISE SÉLECTIONNÉE	
■ INUNDAÇÕES	CAPITAL ASSURÉ/BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER – FRANCHISE 150€	CAPITAL ASSURÉ/BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER – FRANCHISE SÉLECTIONNÉE	
■ DÉGÂTS DES EAUX	CAPITAL ASSURÉ/BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER – FRANCHISE 150€	CAPITAL ASSURÉ/BIEN IMMOBILIER – FRANCHISE SÉLECTIONNÉE	
■ RECHERCHE ET RÉPARATION DE PANNES	2,5% DU CAPITAL, MAXIMUM DE 2500 € BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER/SANS FRANCHISE		2,5% DE CAPITAL, MAXIMUM 5000€ BIEN IMMOBILIER, BIEN MOBILIER – SANS FRANCHISE
■ GLISSEMENT DE TERRAIN	CAPITAL ASSURÉ/BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER – FRANCHISE 150€	CAPITAL ASSURÉ/BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER – FRANCHISE SÉLECTIONNÉE	
■ VOL	CAPITAL ASSURÉ/BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER – FRANCHISE SÉLECTIONNÉE		

GARANTIES	BASE	REGULAR	PREMIUM
▪ CHUTE D'AÉRONEFS	-	CAPITAL ASSURÉ/BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER – FRANCHISE SÉLECTIONNÉE	
▪ CHOC/IMPACT DE VÉHICULES TERRESTRES	-	CAPITAL ASSURÉ/BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER – FRANCHISE SÉLECTIONNÉE	
▪ DÉVERSEMENT D'HUILE	-	CAPITAL ASSURÉ/BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER – FRANCHISE SÉLECTIONNÉE	
▪ GRÈVES	-	CAPITAL ASSURÉ/BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER – FRANCHISE SÉLECTIONNÉE	
▪ BRIS DE GLACE	-	2% DU CAPITAL, MAXIMUM €500 - BIEN IMMOBILIERE ET MOBILIERE/SANS FRANCHISE	2% DU CAPITAL, MAXIMUM €1000 - BIEN IMMOBILIERE ET MOBILIERE/SANS FRANCHISE
▪ BRIS ET CHUTE D'ANTENNES	-	1% DU CAPITAL, MAXIMUM 1.000 € - BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER / SANS FRANCHISE	
▪ BRIS ET CHUTE DE PANNEAUX SOLAIRES	-	1% DU CAPITAL, MAXIMUM 10.000 € - BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER / SANS FRANCHISE	
▪ DÉMOLITION ET DÉBLAIMENT	-	10% DU MONTANT DU CAPITAL ASSURÉ - BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER / SANS FRANCHISE	
▪ GARDE-MEUBLES	-	5% DU CAPITAL, MAXIMUM 750 € - BIEN MOBILIER / SANS FRANCHISE	
▪ PRIVATION D'HABITATION	-	5% DU CAPITAL, MAXIMUM 750 € - BIEN MOBILIER / SANS FRANCHISE	
▪ DÉMÉNAGEMENT TEMPORAIRE	-	5% DU CAPITAL, MAXIMUM 750 € - BIEN MOBILIER / SANS FRANCHISE	
▪ RESPONSABILITÉ CIVILE (PROPRIÉTAIRE OU OCCUPANT)	€100.000 / BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER SANS FRANCHISE	€150.000 / BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER SANS FRANCHISE	€250.000 / BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER SANS FRANCHISE
▪ RESPONSABILITÉ CIVILE (LOCATAIRE)	€100.000 / APPLICABLE AU LOCATAIRE/BIEN MOBILIER/SANS FRANCHISE	€150.000 / APPLICABLE AU LOCATAIRE/BIEN MOBILIER/SANS FRANCHISE	€250.000 / APPLICABLE AU LOCATAIRE/BIEN MOBILIER/SANS FRANCHISE
▪ FRAIS DE JUSTICE LIÉES À LA RC: PROPRIÉTAIRE/OCCUPANT	-	FRAIS: 2 500 €; HONORAIRES: 1500 € - BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER / SANS FRANCHISE	
▪ FRAIS DE JUSTICE LIÉES À LA RC: LOCATAIRE	-	FRAIS: 2 500 €; HONORAIRES: 1500 € - BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER / SANS FRANCHISE	
▪ DOMMAGES PERSONNELS ET DOMESTIQUES: MIP	-	2,5% DU CAPITAL BIEN MOBILIER, MAXIMUM 7 500 € - BIEN MOBILIER / SANS FRANCHISE	
▪ DOMMAGES PERSONNELS ET DOMESTIQUES: FRAIS MÉDICAUX	-	2,5% DU CAPITAL BIEN MOBILIER, MAXIMUM 1.250 € - BIEN MOBILIER / SANS FRANCHISE	
▪ DOMMAGES PERSONNELS ET DOMESTIQUES: FRAIS D'OBSEQUES	-	5% DU CAPITAL BIEN MOBILIER, MAXIMUM 1 250 € - BIEN MOBILIER / SANS FRANCHISE	
▪ ASSISTANCE À DOMICILE	-	VOIR CONDITIONS GÉNÉRALES / BIEN MOBILIER - SANS FRANCHISE	
▪ DOMMAGES ESTHÉTIQUES	-	MAXIMUM 2 500 € / BIEN IMMOBILIER SANS FRANCHISE	MAXIMUM 2 500 € / BIEN IMMOBILIER SANS FRANCHISE
▪ ACTES DE VANDALISME ET MALVEILLANCE	-	CAPITAL ASSURÉ/ BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER – FRANCHISE SÉLECTIONNÉE	
▪ DOMMAGES SUR LES BIENS DU BAILLEUR	-	MAXIMUM 7 500 € / APPLICABLE AU LOCATAIRE/ BIEN MOBILIER / SANS FRANCHISE	
▪ DOMMAGES ACCIDENTELS	-	-	1 000 € / 2 SINISTRES AN/ BIEN MOBILIER FRANCHISE 200 €
▪ URGENCE DOMESTIQUE	-	VOIR CONDITIONS GÉNÉRALES/APPLICABLE AU LOCATAIRE /BIEN MOBILIER	VOIR CONDITIONS GÉNÉRALES BIEN MOBILIER
▪ PHÉNOMÈNES SISMIQUES	CAPITAL ASSURÉ/ BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER – 5 % FRANCHISE		CAPITAL ASSURÉ/ BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER - 5 % FRANCHISE
▪ DOMMAGES ÉLECTRIQUES	CAPITAL PROPRE/ BIEN IMMOBILIER ET MOBILIER – 10 % MIN. 150 €		CAPITAL PROPRE/BIEN MOBILIER ET MOBILIER - 10% MINIMUM €150
▪ DOMMAGES SUR JARDINS ET PLANTATIONS	-	-	CAPITAL PROPRE / BIEN IMMOBILIER / SANS FRANCHISE
▪ PERTE DE LOYERS	-	SELON DÉCLARATION POUR UNE GARANTIE MAX. DE 7 500 € / BAILLEUR/ BIEN IMMOBILIER/ SANS FRANCHISE	
▪ VÉHICULES AU GARAGE	-	CAPITAL PROPRE/ BIEN MOBILIER (EXIGE BIEN IMMOBILIER ASSURÉ)/ FRANCHISE SÉLECTIONNÉE	
▪ EXTENSION DE LA GARANTIE À L'ÉLECTROMÉNAGER	VOIR CONDITIONS GÉNÉRALES/ BIEN IMMOBILIER		VOIR CONDITIONS GÉNÉRALES BIEN MOBILIER
▪ RESPONSABILITÉ CIVILE: PISCINES	-	-	€250.000/BIEN IMMOBILIER SANS FRANCHISE
▪ DOMMAGES SUR MURS ET MURETS	JUSQU'À 10% DE LA VALEUR BIEN IMMOBILIER/ FRANCHISE SÉLECTIONNÉE	JUSQU'À 10% DE LA VALEUR BIEN IMMOBILIER/ FRANCHISE SÉLECTIONNÉE	JUSQU'À 10% DE LA VALEUR BIEN IMMOBILIER/ FRANCHISE SÉLECTIONNÉE
▪ ASSISTANCE INFORMATIQUE, ÉLECTRIQUE ET SÉNIOR	-	VOIR CONDITIONS GÉNÉRALES BIEN MOBILIER	VOIR CONDITIONS GÉNÉRALES BIEN MOBILIER

■ GARANTIE NON INCLUSE

■ GARANTIE OPTIONNELLE

■ GARANTIE POUR LE LOCATAIRE OU BAILLEUR

**Le présent document est une traduction de la version portugaise. En cas de divergence entre les versions, la version portugaise fera foi.**